

LE REGLEMENT (OCTOBRE 2009)

CONDITIONS GENERALES

ORGANISATION

L'organisateur est un Club local d'utilisation agréé par sa Société Canine Régionale. Il peut s'appuyer sur les compétences du Groupe de Travail Attelage de la CNEAC

Des démonstrations peuvent avoir lieu au cours d'expositions régionales ou nationales de la SCC dans les conditions habituelles des épreuves. Il est souhaitable d'en tenir informé le Groupe de Travail Attelage de la CNEAC

Chaque propriétaire est assuré contre les accidents et dommages que pourrait provoquer son chien par sa licence CNEAC. L'organisateur décline toute responsabilité.

l'inscription par écrit doit comprendre les éléments suivants :

nom, prénom, adresse du propriétaire et si possible téléphone

nom, affixe, race, sexe, , taille, poids, âge du chien,

carnet de santé, à jour, présenté le jour du concours

n° de licence.

en domaine public, les chiens de 2ème catégorie devront satisfaire à la réglementation en vigueur.

chaque chien inscrit aux épreuves doit être présenté au contrôle vétérinaire en entrant dans l'enceinte de la zone affectée aux concours. Le vétérinaire doit être joignable pendant la durée du concours.

selon les possibilités pour les concurrents qui en feront la demande, les chariots peuvent être prêtés par la société organisatrice, par le club ou par un autre concurrent. Seul le harnais doit être celui du concurrent ou doit s'adapter facilement au chien. Le juge veillera au bon usage du matériel.

Rappel: L'attelage canin est une activité exclusivement ludique ou sportive.

Toute utilisation à titre onéreux, commercial, publicitaire direct ou indirect est interdite

Toutes surcharges en matériels ou personnes, autre que les éléments décoratifs pour l'épreuve d'harmonie sont également interdits. Le poids (la charge + la carriole) doit être au maximum égal au poids du chien. Les promenades d'enfant sont interdites même lors de manifestations caritatives.

LES CHIENS

il existe deux catégories

Catégorie 1 : attelage à 1 chien

Catégorie 2 : attelage à deux chiens.

Ils concourent dans les mêmes épreuves selon les mêmes règles

seuls peuvent participer les chiens en bonne santé et en bonne condition physique générale. L'organisation se réserve le droit de refuser un chien en cas de doute sur ses capacités à tracter.

La hauteur au garrot doit être supérieure à 50 cm. Le chien doit être âgé de plus de 15 mois pour participer aux concours et à plus d'un an pour préparer le brevet.

Les chiennes en chaleur passeront en dernière position à chaque épreuve.

Les chiennes gestantes doivent rester à la maison

Le chien qui défèque ou urine sur le terrain ou ring sera éliminé de l'épreuve

- Le chien qui porte un collier à pointe dans l'enceinte ou l'environnement du concours sera éliminé des 3 épreuves du concours.

HARNACHEMENT

les harnais doivent appartenir ou être adaptés au chien

les attelages en fourche, en limonière ou en laisse (collier seul) sont interdits

la largeur de la sangle poitrinaire doit être supérieure à 4 cm

le harnais doit être le plus simple et le plus confortable possible pour éviter de « saucissonner » le chien. S'il y a des endroits de frottement, ils devront être protégés.

Dans l'épreuve d'harmonie, il est interdit de costumer ou d'accoutrer le chien.

LA VOITURE OU CHARRETTE

elle doit être solide, roulante et doit pouvoir tenir à l'arrêt. (cf plans joints)

Les brancards pour un chien ou le timon pour deux chiens doivent permettre au chien de s'asseoir et de se coucher en restant attelé. Ils sont mobiles dans le sens vertical et pas seulement dans le sens horizontal / latéral

Brancards et timons doivent être adaptés aux chiens. L'extrémité antérieure dépasse le poitrail de 10 cm. La barre postérieure doit se situer au moins à 30cm en arrière du jarret campé. Les pattes ne doivent absolument pas heurter quoi que ce soit, même aux allures vives.

Le point de traction doit se situer sur l'axe principal du chariot.

Le poids (la charge + la carriole) doit être au maximum égale au poids du chien (sachant que des études ont démontré que le chien tirait sans peine trois fois et demie son poids)

CONDUCTRICE OU CONDUCTEUR

Ce sera le même conducteur qui effectuera l'épreuve d'Obstacles et de Régularité.

Un autre conducteur (ayant une licence d'attelage) pourra participer à l'épreuve d'Harmonie avec cet attelage.

Il est interdit d'utiliser un fouet, une laisse ou tout moyen agressif de commandement. Les ordres doivent être donnés sur un ton modéré et toutes violences physiques ou verbales sur un chien conduira à l'élimination de l'épreuve.

Si un chien a des difficultés à tracter, il doit être immédiatement dételé

Les chiens attelés ne doivent jamais être laissés seuls sans surveillance.

A chaque fin d'épreuve, les conducteurs ne doivent pas se montrer avare d'encouragements envers leurs chiens.

LES EPREUVES D'ATTELAGE

il y a possibilité de participer aux épreuves suivantes :

A) - PARCOURS D'OBSTACLES

Il s'agit de passer une série d'obstacles dans un sens déterminé sans laisse. Les refus, hésitations ou contacts avec des éléments d'obstacles sont pénalisés. Cette épreuve n'est pas chronométrée.

B) - PARCOURS DE REGULARITE

Les candidats parcourent seuls le circuit et doivent estimer le temps qu'ils mettront à faire le parcours sans laisse en respectant les règles.

Un arrêt obligatoire de 30 secondes minimum doit se situer approximativement à mi-parcours..

Pas d'arrêt sur le parcours, pas de galop.

Le vainqueur est celui qui se rapproche le plus du temps estimé (en plus ou en moins).

Un chien mis en laisse est pénalisé et tout contact avec le chien ou la charrette est interdit.

Montres, chronos, émetteurs, téléphones ou tout appareil à mesurer le temps sont interdits.

Les commissaires présentés lors de la reconnaissance du parcours relèveront les circonstances des fautes constatées par les candidats et effectueront un compte rendu au juge à la fin de l'épreuve.

C) - EPREUVE D'HARMONIE

Cette épreuve est une épreuve d'harmonie chien – attelage - conducteur.

Cette épreuve se fait sans laisse.

Le thème retenu est obligatoirement un thème où le chien a eu une utilité historique

Le thème doit être basé sur le principe suivant "chien auxiliaire de l'homme" et faire référence au passé historique

Le parcours sera effectué avec plusieurs obstacles selon les modalités prévues par ailleurs.

ATTELAGE CANIN - REGLEMENT - POINTAGES

1 - OBSTACLES

Les obstacles sont censés représenter les difficultés rencontrées lors de déplacements dans les siècles passés quand l'attelage était utilisé au travail.

10 obstacles sont obligatoires : dévers – slalom – tunnel – rétréci avec couloir d'absence- bascule – virage – portique – pédiluve – pas latéral – absence 30''

Pour tout concours, les cinq obstacles restants seront choisis par le juge. Il s'agit de :

Accélération – virage – dévers coté opposé - 360°a utour d'un point – slalom en virage – les virages à droite et gauche ou vice-versa – marche-reculé – le Huit

Pour le calcul des points, les points obtenus correspondent à l'addition des



points acquis sur la totalité des obstacles. Le pointage se fait sur la base de 15 obstacles, ce qui fait un total maximum de $15 \times 4 = 60$ points.

La définition de l'obstacle est la suivante : Zone un mètre avant et un mètre après l'obstacle.

Toute intervention du conducteur dans la zone de l'obstacle sera considérée comme un contact ou une conduite avec laisse s'il y a un contact avec le chien. (La seule exception est celle du slalom où le chien peut suivre son conducteur, toutefois le conducteur doit être face à l'obstacle et donc dos au chien)

Distance entre deux obstacles : 2 longueurs d'attelage de zone à zone minimum.

On doit éviter les enfilades d'obstacles pour inciter les candidats à repositionner à chaque fois leur attelage.

Le juge détermine la configuration du parcours en fonction du terrain. A cet effet, il peut, quelques jours avant l'épreuve, demander un plan coté du terrain et son relief. Il donne des directives aux organisateurs pour faire sur place les rectificatifs nécessaires.

a) épreuve de concours obstacle

Les épreuves "concours" seront effectuées sans laisse et avec une charrette à vide. Cette laisse sera confiée au commissaire de ring à l'entrée.

Les points seront les suivants par obstacle :

- 4 points aucune faute
- 3 points un contact obstacle (chien, conducteur ou attelage)
- 2 points deux contacts obstacle ou un refus en début d'obstacle
- 1 point 3 contacts obstacle ou un refus en début d'obstacle + un contact
- 0 point 4 contacts ou 2 refus ou 1 refus et 2 contacts

Si le passage d'un obstacle nécessite une intervention manuelle pour débloquer l'attelage, il y aura une perte de 2 points soit le double d'un contact

Sur un obstacle, tout contact entre le conducteur et le chien sera considéré comme une faute avec une pénalité de 2 points

Entre deux obstacles, tout contact entre le conducteur et le chien sera considéré comme une faute avec une pénalité d'un point qui sera décomptée sur l'obstacle suivant
L'arrêt à l'entrée de la zone reste à l'appréciation du conducteur et n'est pas pénalisé dans la mesure où le maître ne se trouve pas dans la zone des 1m avant ou après l'obstacle.

2 - PARCOURS DE REGULARITE

Les épreuves « concours » seront effectuées sans laisse et avec une charrette à vide. Celui-ci permet de savoir si le conducteur connaît bien son chien, sa cadence et s'il a une bonne notion du temps.

Une reconnaissance du circuit est faite par le juge avec l'organisateur. Cette première reconnaissance permet de corriger éventuellement le parcours et de déterminer un temps de référence.

Le juge est seul maître du parcours qui sera en fonction du dénivelé, des difficultés du terrain ainsi que des conditions climatiques adapté pour être effectué en 20 à 30 minutes. Ce parcours doit être correctement fléché.

Une reconnaissance est ensuite effectuée par le juge et les conducteurs, accompagnés ou non de leurs chiens non attelés.

Tous les candidats donnent leur temps de parcours (minutes et secondes) avant le départ du premier concurrent.

Un top départ est donné et un top arrivée est noté. La différence donne le temps réel du parcours en minutes et secondes.

Pour faciliter les contrôles et éviter les soupçons de connivence, le départ et l'arrivée seront réalisés dans la mesure du possible à deux endroits différents bien espacés.

Le parcours s'effectue sans laisse. Toute prise en laisse ou contact avec le chien est pénalisée de 30 secondes par prise constatée (cette pénalité est appelée Pénalité Commissaire).

La seule prise du chien par son conducteur est autorisée en cas de situation de danger.

Le juge est secondé dans cette épreuve par deux pointeurs (départ et arrivée) équipés de montres ou chronos fiables avec minutes et secondes et de commissaires itinérants pouvant être équipés de moyens de surveillance (un compte rendu sera remis au juge en fin d'épreuve)

Au milieu approximatif estimé par le juge du parcours, un arrêt obligatoire de 30 secondes est effectué. Cet arrêt est supervisé par un commissaire et permet au chien de se désaltérer. (point d'eau obligatoire) (s'il le souhaite le concurrent peut prévoir la gamelle personnelle de son chien)

Si sans raison apparente, le concurrent ne repart pas à l'issue des 30 sec, le commissaire le notera sur son compte rendu pour une éventuelle pénalité.

Maximum des points 40

Pénalités : 1 point toutes les 10 secondes d'écart (temps estimé et temps réel)

1 Pénalité Commissaire = 30 secondes soit 3 points

Principales anomalies constatables par les Commissaires:

- Mise en laisse
- Contact avec l'attelage ou la charrette

- Arrêt non justifié ou allure de galop
- Infraction Grave:
- Possession pendant l'épreuve de régularité de
- Téléphone, montre, GPS, appareil photo ou tout appareil permettant de mesurer le temps.....

La constatation de cette infraction sera sanctionnée par une élimination de l'épreuve.

(Le juge, après rapport du Commissaire ayant constaté l'infraction, informera le concurrent de son élimination)

Pour éviter la perte de maîtrise de l'attelage et les excès d'allures les concurrents réalisant un temps inférieur à 25% du temps estimé par le juge feront l'objet d'un contrôle auprès des commissaires pour déterminer si l'allure doit faire l'objet d'une pénalité. La lenteur excessive ne sera pas pénalisée.

Le juge détermine les configurations du parcours. A cet effet, en cas de prise en laisse imprévue due à un événement extérieur pouvant provoquer un risque d'accident, le conducteur devra le signaler au juge qui appréciera s'il doit ou non pénaliser cette reprise à l'attache.

Le galop est une allure interdite et dangereuse pour le chien comme pour le concurrent.

CLASSEMENT GENERAL: Celui-ci, pour tout concours, sera l'addition des points obtenus pour ces deux épreuves, en cas d'égalité de points, c'est le résultat du parcours d'obstacles qui fera la différence. La non-participation à l'épreuve d'harmonie d'un candidat entraînera son élimination du classement au concours.

Au classement général, le qualificatif

- Excellent sera attribué pour un résultat de 80 à 100 points
- Très Bon sera attribué pour un résultat de 70 à 79 points
- Bon sera attribué pour un résultat de 60 à 69 points

3 - EPREUVE D'HARMONIE

Elle n'influe pas sur le classement du concours et est elle-même soumise à un classement à part qui sera également récompensé.

Cette épreuve sera également sans laisse.

Elle sera effectuée sur un terrain équipé de plusieurs obstacles à plat, type virages, tunnel, rétréci, slaloms...négociables par des charrettes anciennes et/ou des costumes d'apparat.

Elle permet de juger l'harmonie entre le chien et son conducteur. Les déguisements ne concernent que le conducteur et la charrette. En aucun cas, le chien ne peut être déguisé.

Le poids dans la charrette doit être raisonnable et l'ensemble de l'attelage et de l'équipement doit être au maximum égal au poids du chien

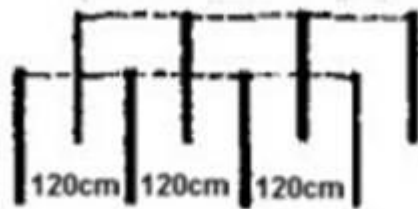
Chaque conducteur passe une épreuve d'harmonie sur quelques obstacles et dans un temps imparti de 1mn 30 à 2 minutes

Aucun thème n'est imposé. Toutefois, le déguisement devra être en rapport avec les axiomes suivants :

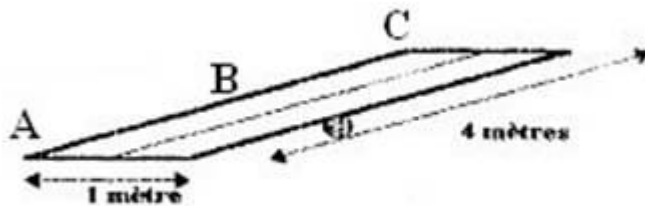
- utilisation historique du chien en attelage
- thème ou le chien est utilisé par l'homme
- thème ou le chien est auxiliaire de l'homme

DESCRIPTION DES OBSTACLES

Huit piquets (H=1m) + quatre bandelettes ou barres latérales (360cm)



Couloir d'absence



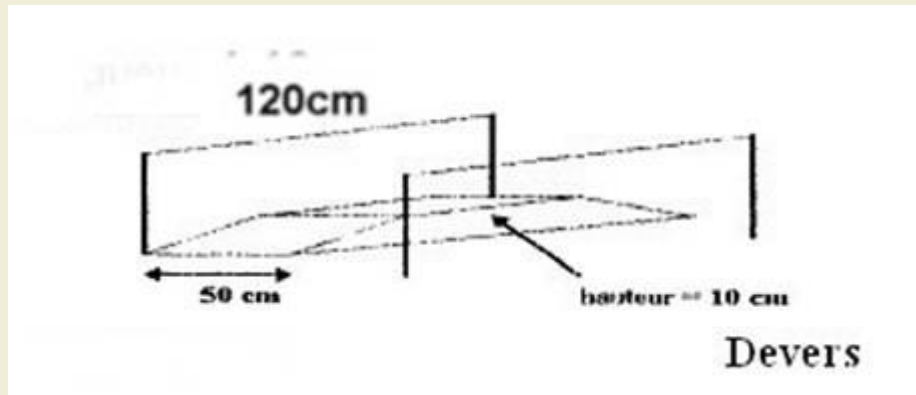
$$AB = BC + 10 \text{ cm}$$

Bascule

La bascule doit pouvoir être pliée pour être transportable le plus facilement possible.

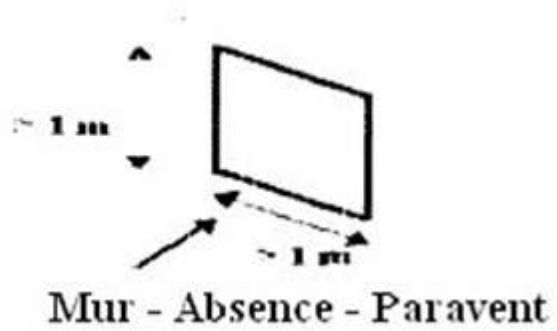
Le billot doit être légèrement décalé pour que la planche se remette en place après le passage de l'attelage. Une flèche marque le sens du passage.

Un système de cale doit être prévu sous la planche en regard du billot et sur le billot en regard du sol.



4 piquets (1m) et quatre bandelettes ou barres latérales 120 cm.

Une marche de 10cm de hauteur, 50cm de largeur et un profil trapézoïdal.

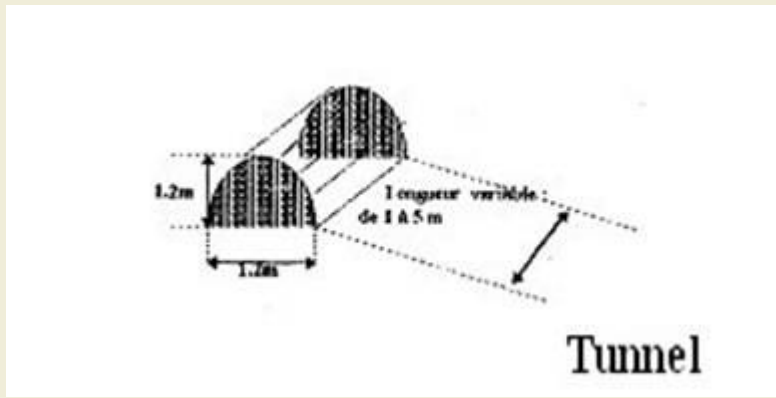


Position du chien matérialisée par 1 plot.

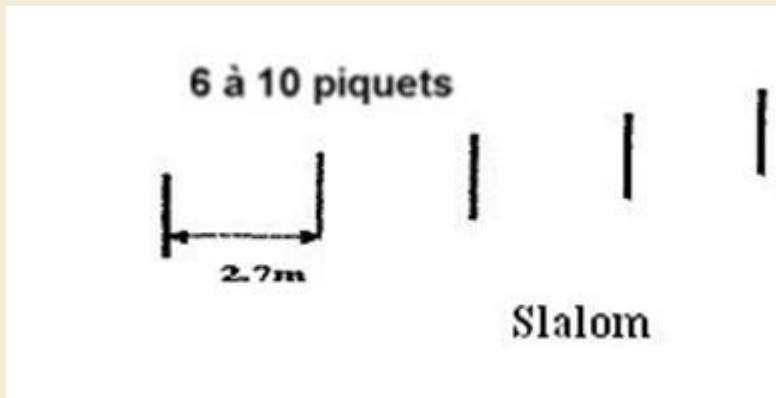
Paravent opaque dissimulant facilement le propriétaire avec des systèmes d'ancrage.



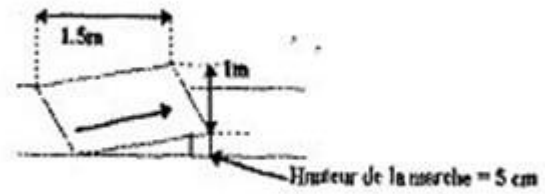
Tout système pouvant évoquer un passage de Gué avec un maximum de 1cm d'eau ou du plastique en trompe l'œil, à poser sur une surface plane.



2,3 ou 4 arceaux au cadre rond ou carré, un système les reliant et un système de fixation au sol plus une bache.

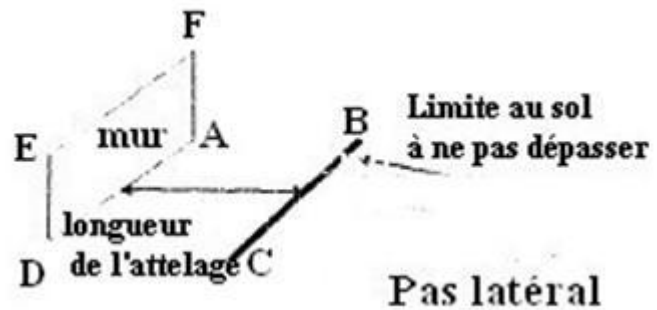


5 piquets minimum H= 100cm



Marche

Plan incliné de 1,5m de long. Large de 1m et nez de marche de 5cm (profil triangulaire)



Cadre en lamelles plates ABCD de 1m sur longueur de l'attelage, (environ 2m50 réglable)

Une plaque opaque verticale fixée au sol ADEF de 1m50

de A à B 5 piquets

de F à C 5 piquets

G et H 2 piquets

2 bandelettes ou barres latérales de A à B 480cm

2 " " F à E 240cm

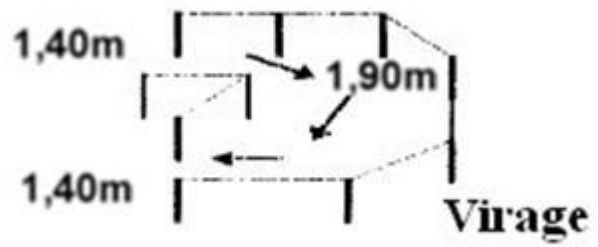
6 " " E à G (2) 120cm

D à H (2) "

D à C (2) "

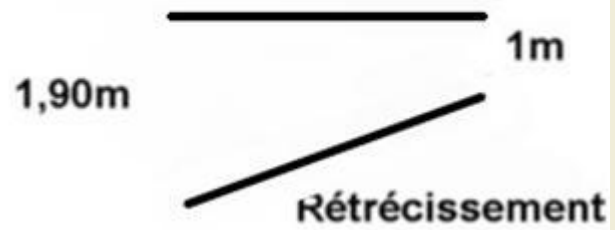
1 plaque pouvant se fixer sur piquets B et C de 1m de largeur sur 1m50 de hauteur



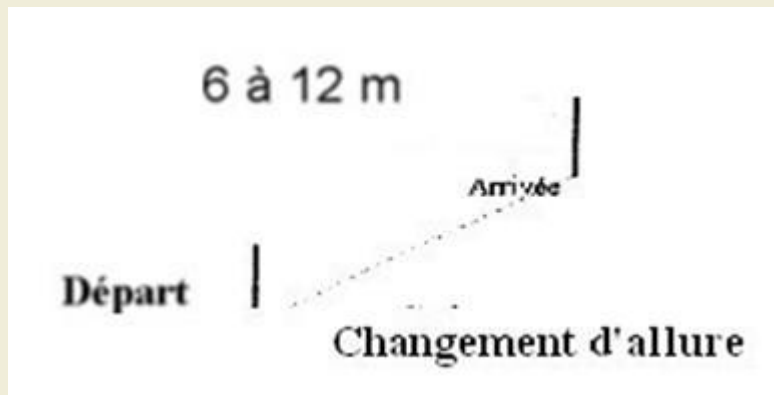


Virage ou Forme en " S "

Prévoir minimum 12 piquets et les bandelettes



Rétrécissement sur une longueur de 6m



Deux piquets simples de couleurs différentes et stable après enfoncement

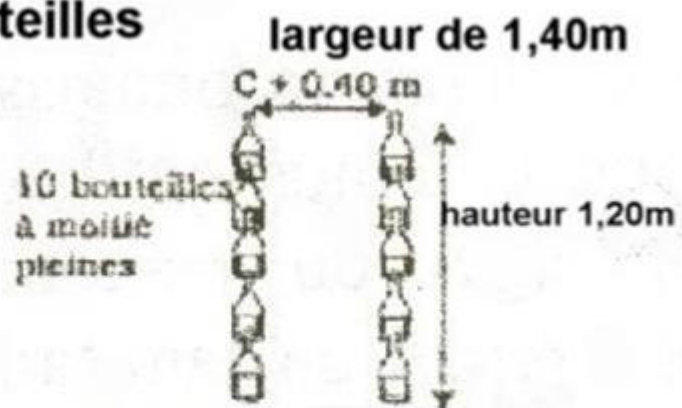
Hauteur par rapport au sol environ 1m

Prévoir buse de stabilisation pour sol dur

Des crochets pour bandelettes ou barres avec un plateau de stabilisation, ainsi que des piquets d'enfoncement pour sol meuble

Les piquets sont séparés d'une distance de 6 à 12m

Bouteilles



Le chien est laissé seul devant l'entrée
Le maître se place en sortie

Les systèmes de fixations au sol doivent être prévus pour sol dur et sol meuble